Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL124-DE

DELIBERATION N°124-2025

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er décembre 2025**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 23
- Ayant pris part à la délibération : 25

Date de convocation :

Mardi 25 novembre 2025

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°124 : Annexe de prolongation du projet ERASMUS d'éveil linguistique de l'école maternelle Charles Tillon

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**		Abs	Stéphane PIQUET
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
M.	**Stéphane RASPANTI**		Abs	
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**	X		
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**	X		
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**		Abs	Sylvain HARDY
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL124-DE

	Secrétaire de séance : **Monsieur Olivier LEDOUBLE**

124-2025 ANNEXE DE PROLONGATION DU PROJET ERASMUS D'EVEIL LINGUISTIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE CHARLES TILLON

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand-Dedelot

Madame Marchand-Dedelot rappelle aux membres du conseil municipal que la délibération 39-2024 du 25 mars 2024 a permis aux enseignants de l'école maternelle de bénéficier de l'appui de la commune pour gérer leur bourse Erasmus pour la période de l'été 2024. Une première bourse d'un montant de préfinancement de 14 247,20 € a été attribuée. La commune intervient en intermédiaire financier sur ces projets. Elle perçoit les fonds de la subvention et doit rembourser les dépenses engagées par les enseignants au vu des justificatifs et dans la limite des fonds perçus.

L'école maternelle a fait une demande de prolongation de son projet Erasmus d'août 2025 à fin août 2026 et bénéficie d'une enveloppe complémentaire prévisionnelle de 8 868 € qui fait l'objet d'une annexe à la convention initiale et pour laquelle la commune doit servir d'intermédiaire financier également.

Il est précisé qu'aucune dépense n'entrant pas dans le cadre de la convention, ou présentée sans justificatif ne pourra être remboursée. La commune ayant perçue 80% de la somme prévisionnelle de la bourse, les remboursements s'effectueront à hauteur de 80% des dépenses puis à réception des chiffres définitifs, le solde sera versé (hormis formations remboursement à 100%).

Suite à l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 20 novembre 2025, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

-D'accepter d'être l'intermédiaire financier pour la perception et la distribution de cette bourse Erasmus à l'école Charles Tillon dans les conditions énoncées ci-dessus.
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention liée à la gestion financière de cette bourse.
-D'autoriser Monsieur Le Maire à percevoir et à redistribuer les fonds Erasmus à l'école Charles Tillon.
-D'autoriser Monsieur Le Maire à contrôler les justificatifs de dépenses.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière